

Sur la féminisation des noms de métiers en France

Anne-Marie Houdebine

Volume 5, numéro 1, 1992

Des femmes de la francophonie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057677ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057677ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'auteure rappelle les étapes du travail et les propositions de la commission française de terminologie relative à la féminisation des noms de métiers, les difficultés rencontrées, et la part qu'elle y a prise ainsi que ses motivations linguistiques et féministes.

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Houdebine, A.-M. (1992). Sur la féminisation des noms de métiers en France. *Recherches féministes*, 5(1), 153–159. <https://doi.org/10.7202/057677ar>

Sur la féminisation des noms de métiers en français contemporain

Anne-Marie Houdebine-Gravaud

D'une mission au Québec (à l'Université Laval), j'avais ramené en 1981 une carte où j'étais nommée « *visiting professor* » et « *professeure en visite* ». Cette reconnaissance par la nomination autorisée m'a tant plu que je n'ai eu de cesse, outre les études linguistiques de mise au jour des comportements et des attitudes verbales et discursives¹ des femmes et des hommes, de mettre sur pied une recherche sur les noms attribués aux femmes dans les emplois, les fonctions. Le rapport d'une table ronde sur le sexisme et le langage, à Beaubourg le 6 mars 1983, me permit de rappeler les codages différents de l'identité sexuée selon les langues, y compris dans celles où ces phénomènes ne semblent pas apparaître, comme certaines études, américaines essentiellement², l'avaient montré ; les analyses françaises n'étaient pas en reste et nombreuses étaient celles qui s'attachaient au sexisme du vocabulaire (plan des dénotés ou connotés), à l'occultation des femmes sous le genre masculin, au sexisme des représentations véhiculées par les images et les discours, les attentes sociales, etc.³. Je conclus ce rapport en présentant des

-
1. Cf. *La linguistique*, « Le français au féminin », Paris, PUF, Vol. 23, 1/1987 : 13-34, ou encore « Une aventure linguistique : La féminisation des noms de métiers », dans *Terminologie et traduction*, publication de la CEE (commission des communautés européennes) : 91-142. « L'une n'est pas l'autre » ou « genre et sexe en français contemporain », dans *Genre et Langage, Actes du colloque de Paris-Nanterre*, déc. 1988 (publication de l'Université) : 107-136. Etc. Voir aussi bibliographie.
 2. Telles celles de Mary Ritchie Key et Robin Lakoff, etc. travaux dont j'ai rendu compte ainsi que de recherches personnelles dans « Les femmes et la langue », *Tel Quel*, 74, 1977 : 84-95.
 3. Travaux de Verena Aebischer, de Michèle Bourgoïn, Béatrice Frankel, Anne Decrosse, Edwige Khaznadar, Claire Michard et Catherine Ribery, Jackie Schon, Marina Yaguello, de moi-même, etc.

stratégies diversifiées de résistance et de lutte : l'emploi du féminin générique en remerciant « toutes (les présentEs) de m'avoir si cordialement écoutée », en réinsistant sur le « risque à prendre par chacune/chacun⁴ qui s'aventure dans la transgression linguistique (pour obtenir) un changement réel » et sur le fait qu'à ce titre la nomination sociale et singulière des femmes⁵ relevait aussi de décisions juridiques sociales. Ceci en présence de la ministre des droits de la femme, Yvette Roudy, qui créa quelques mois plus tard (septembre) un groupe de travail, sous la présidence de Benoîte Groult, l'auteure de *Ainsi soit-elle* (entre autres ouvrages), chargée de la mise en place d'une commission de féminisation des noms de métiers, titres et fonctions. Ceci en contact avec des femmes québécoises, suisses et belges ayant déjà travaillé sur ce domaine.

L'installation officielle de la commission de terminologie relative à cette question eut lieu en avril 1984 ; l'arrêté, paru au *Journal Officiel* le 29 février 1984, avait été précédé de différents travaux tels la constitution d'une équipe de personnalités⁶ et de linguistes, de relevés des recherches déjà accomplies sur le thème (recherches universitaires ou actes concrets et en particulier travaux divers des Québécoises) ; cela donc sur l'initiative d'Yvette Roudy (M. Mitterrand, Président et M. Fabius, Premier ministre). À Benoîte Groult fut également confiée la présidence de la commission de terminologie relative à la féminisation ; elle devint ainsi la cible des attaques de ceux qui croient toujours la langue française immobile et immobilisable, intouchable, surtout par des femmes, depuis toujours exclues du savoir et de la production symbolique dans l'imaginaire des hommes (humains-mâles)⁷ sinon dans les réalités des civilisations et des cultures.

Comme il s'agissait de féminisation des noms de métiers, donc précisément dit de **représentation linguistique des femmes au plan social** (s'opposant à leur occultation sous le terme supposé générique du masculin), beaucoup de sexistes s'autorisèrent à manifester leur hargne profonde, envers les femmes et envers ce droit qu'elles s'arrogeaient de vouloir être nommées et de se nommer. Car ils supposèrent, sans jamais chercher à se renseigner sur

4. J'écrirais aujourd'hui chacunE.

5. Noms de leurs métiers et nom de femme qui ne soit pas uniquement celui d'épouse et mère (Madame X, comme la mère de l'époux) ou fille Madame Y (du nom du père, comme sa propre mère).

6. Écrivaines, historiennes, journalistes, créatrices diverses, scientifiques, ainsi que académiciens, inspecteurs généraux de l'Éducation nationale, etc. Les contacts, acceptations et refus furent très révélateurs. Peut-être un jour en sera-t-il rendu compte, comme de l'ignominie de la campagne de presse qui surgit ? J'ai préparé un livre sur ce sujet chez Larousse, sous le titre *Le français au féminin*, qui n'a pas vu le jour pour diverses raisons ; certaines d'entre elles, rien moins que justifiées. Il est écrit. Reste donc à le faire paraître.

7. Certes c'est une levée d'ambiguïté que l'usage de cet « humain-mâle » ; mais est à entendre immédiatement le danger de cette adjonction *mâle* ou *femelle*, renvoyant à un paradigme de l'animalité alors que l'humain est fait de culture, de symbolique, d'histoire, de langage, etc. D'où pas question pour moi de dire *étudiants-mâles* et *étudiants-femelles*, là où je peux dire *étudiants* et *étudiantes* ou écrire *étudiantEs*.

l'exactitude de leur supposition, que la commission n'était constituée que de femmes ; cela malgré l'installation officielle de ladite commission qui exigeait l'application des textes de loi déterminant la composition de telles assemblées de travail (présence obligatoire de personnalités diverses et de deux représentantEs de chaque ministère).

Point besoin d'insister d'autant que j'ai longuement traité de tout cela ailleurs⁸.

Les travaux d'enquêtes et de réflexions durèrent d'avril 1984 à décembre 1985 ; la clôture effective des travaux peut être datée du 16 mars 1986, jour de la parution d'un texte bref résumant les propositions de la commission (Cf. circulaire relative à la féminisation des noms de métiers, parue au *Journal officiel* du 16 mars de cette année-là).

Comme tout autre, le français est une langue vivante ; il est capable d'innovations linguistiques ; les dérivations, compositions, métaphorisations qui surgissent dans toute parole en témoignent. Pour peu qu'elle soit écoutée sans que chacunE se laisse entraver par un imaginaire linguistique prescriptif à vision passéiste qui soutiendrait, comme certainEs veulent toujours le faire, que le français a été parfait (sic) et qu'il ne peut plus que « s'abâtardir » (re-sic puisqu'il s'agit ici des lieux communs qu'on relève quotidiennement chez ceux et celles qui s'opposent à toute innovation langagière). Seule l'Académie – et encore ! Elle vient de s'en apercevoir avec l'orthographe ! – serait habilitée à produire quelques interventions sur la langue. Vieux fantasme hexagonal, qui conduira bien plutôt à la momification et à la mort de notre langue qu'à sa longévité. Toute langue vivante est vive, susceptible de représenter le monde nouveau en créant des mots nouveaux. Le français québécois en donne maints exemples par sa créativité alors que le français hexagonal reste trop souvent figé, quasi amidonné. Il m'est difficile, comme française et comme linguiste, de supporter cette vision de ma langue. Cependant ma position n'est pas majoritaire en France, encore que... sur ce point aussi les mentalités changent ; ce dont témoignent les dictionnaires.

Ainsi l'Académie française condamna-t-elle brutalement les travaux de la commission de féminisation avant même de savoir ce qu'ils allaient être. Pourtant elle avait pris l'initiative, sage à mon sens, de masculiniser un nom de métier jusque-là féminin pour représenter un homme devenu *assistante sociale* et un autre exerçant la fonction de *sage-femme*. *Assistant social* s'étant imposé facilement dans les usages, la première masculinisation ne posa pas de problème ; le terme *sage-homme* sembla bizarre. Impossible association alors que pour une femme elle ne dérangeait pas ; tout comme *prud'homme*. Bizarre, bizarre ! Toujours cette dissymétrie, cette inégalité de traitement langagier, révélateur des idéologies sous-jacentes. La composition, un *homme-sage-femme*, ne s'installa pas non plus. Les usages semblaient donc s'orienter vers *accoucheur* quand l'Académie intervint avec le « beau mot de *maïeuticien* » comme le dit G. Dumézil, dénonçant violemment l'outrecuidance des femmes qui

8. Voir note 1.

allaient perturber toute la langue – et le lien social et les générations⁹ – avec leur féminisation ; ce qui ne l'empêcha pas de déclarer aimer le mot *conne* ; apparemment pour lui, le seul féminin possible de la langue française. Grâce à cette injure révélatrice de son sexisme, et bel exemple de dénégation, j'ai pu montrer qu'il se contredisait : il montrait de fait que le féminin seul représente les femmes bien qu'il avançât que le masculin le « permet ». Tant qu'à *maïeuticien*, personne ne le retint et ne s'en souvient. Les enquêtes de production, faites sur la masculinisation de certains termes en parallèle avec celles sur la féminisation, l'ont montré.

Tout ceci rappelle ce que nous savons : **le genre en français**, tout arbitraire qu'il soit morphologiquement parlant, est **porteur d'une valeur sexuée** quand il est utilisé dans un lexique animé humain. *Le linguiste* est un homme¹⁰ ; *la linguiste*, une femme. Et si *la table* ou *le bureau*, *le camion* ou *la voiture* ne sont apparemment pas sexués, la langue poétique, celle des rêves ou celle de la publicité montre qu'il n'en est rien¹¹. La règle est claire et peut être brièvement résumée : **pour les noms animés et donc pour les noms de métiers, le masculin renvoie majoritairement au sexe mâle, aux personnes du sexe mâle, aux hommes, et le féminin aux personnes du sexe femelle, aux femmes.**

L'entreprise de la commission constituait donc moins une transgression linguistique, qu'une prise en compte des usages et des possibilités du système de la langue française ainsi que de l'état de la société. Sa légitimité comme sa légalité n'avaient donc pas de raison d'être attaquées ; quand elles le furent, il s'agit de mauvaises raisons, d'arguments faux, plus sexistes et conservateurs ou prescriptifs, qu'autre chose. CertainEs heureusement soutinrent cette action et la déclarèrent de « justice sociale et de clarification linguistique »¹² ainsi que

9. En s'affolant sur le fait que les femmes allaient toucher aux noms de famille ; et donc à la société patriarcale ! hé !

10. Je n'utilise ce terme qu'avec sa valeur humain-mâle.

11. Je ne peux ici entrer dans les détails ou méandres d'une démonstration faite ailleurs. D'où voir bibliographie et pour les remarques linguistiques concernant la discussion sur le genre et les protocoles d'enquêtes, « La féminisation des noms de métiers en français contemporain », *Contrastes* oct. 1989, Z'éditions, 1990 : 39-71. Simple rappel cependant : présentant *la mort* Cocteau, parlant français l'incarne par une actrice, Maria Casarès dans *Orphée* alors que Bergman, dans *Le Septième Sceau* choisit un acteur. En suédois *mort* est du masculin comme en allemand (*der Tod*).

12. Polémiquant avec les Académiciens et tout particulièrement Alain Peyrefitte dans *Le Figaro*, où tous deux écrivent, Aristide, le chroniqueur de la rubrique langage de ce journal, dans un article intitulé « Les verts ont vu rouge ! », écrit : « Alors messieurs - et madame ne l'oublions pas ! - (il s'agit de M. Yourcenar) ne luttez pas pour faire disparaître de la langue française une féminité qui lui va si bien. Votre devoir au contraire devrait être de revendiquer que, dans tous les domaines où elles s'affirment aujourd'hui, **nous ayons des femmes à part entière, jusque dans les règles grammaticales qui en sont à la fois la marque la plus visible et les garantes** », *Le Figaro* du 29 juin 1984, je souligne).

l'avaient noté bien des années auparavant des femmes et quelques grammairiens ¹³.

Propositions de féminisation

Les propositions faites par la commission s'ancrent sur les usages. D'où de nombreuses enquêtes. Ce qui n'est pas toujours le cas dans les commissions de terminologie mais me paraît important pour réussir un changement linguistique, en œuvrant dans le sens des tendances dynamiques de la structure et celle des paroles des locutrices et locuteurs (et sur ce point les locutrices étaient particulièrement concernées à l'évidence ; cependant les personnes des deux sexes ont été enquêtées). Les relevés d'attestations orales ou écrites, synchroniques donc, mais également diachroniques – recherches dans les dictionnaires, les romans etc. – furent mises à contribution autant que les analyses d'ouvrages lexicaux ou grammaticaux et que les travaux antérieurs des commissions québécoises. Des enquêtes de production et d'attitudes (normes, imaginaire linguistique¹⁴ sur ce thème) furent également menées et des milieux, hétérogènes ou au contraire homogènes professionnellement, enquêtés. Les variables externes, habituellement traitées en sociolinguistique, furent retenues et travaillées ainsi que les critères relatifs à l'attitude du sujet parlant eu égard à la

13. Cf. Louise Gagneur (1891), Hubertine Auclert (1924) : « La féminisation des noms de notre langue importe plus que la réforme de l'orthographe. Actuellement pour exprimer les qualités que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots. On ne sait pas si l'on doit dire, une témoin, une électeur ou une électrice... **L'absence de féminins dans le dictionnaire a pour résultat dans le code l'absence des droits féminins** » (je souligne). L'étude des dictionnaires montre d'ailleurs une évolution au cours de ce siècle : augmentation des n. (noms) et diminution des n.m. (noms masculins) qui vont dans le sens de l'extension de l'épicénie (valeur d'inclusion des deux sexes - et... et... -, et non de neutralisation).

Ou encore les grammairiens Damourette et Pichon : « La facilité avec laquelle le français [...] sait former des féminins différenciés devraient détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces derniers temps masculines de ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations écœurantes et grotesques aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires (ils donnent alors des exemples du type Madame le docteur...). Le bon sens populaire a jusqu'ici résisté à cette extraordinaire entreprise, on dit couramment une avocate, une doctoresse ».

Ou encore Grévisse (*Le Bon Usage*) : « Les femmes ont conquis dans le domaine de la politique, de l'administration, de l'industrie, du commerce, du sport, ailleurs encore, des positions, des situations qu'il faut bien logiquement désigner en féminisant les noms de métiers qui y correspondent ».

14. Pour la notion d'imaginaire linguistique que j'avance, voir *La Linguistique*, 21, 1985, « Pour une linguistique synchronique dynamique » : 7-36 ou également, « Normes, Imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », *Le Français Moderne*, 1982.

langue (imaginaire linguistique laxiste, prescriptif, neutre¹⁵ etc.). Des entretiens thématiques ainsi que des relevés médiatiques constituent également le corpus : les petites annonces, ou les offres d'emploi apportent alors nombre de renseignements, aujourd'hui encore, quant à l'application ou à la non-application de la circulaire produite à l'issue des travaux de notre commission. La hiérarchisation sociale des métiers subsiste en grande partie (emploi du masculin pour les métiers prestigieux ou technico-scientifiques, du masculin et du féminin, ou H/F à côté du nom de métier pour les autres ; cette classe augmente, donc la discrimination s'affaiblit apparemment)¹⁶.

Les diverses enquêtes ont montré qu'une majorité d'usages¹⁷ favorise la féminisation des noms de métiers ; cela même quand les attitudes des sujets sont différentes. Preuve que le système linguistique impose ses règles, ses choix ; cf. règle de la quatrième proportionnelle : *menuisier / menuisière --- huissier / huissière*, etc. Seuls quelques termes font problème : *médecin* (vs *médecine*), *professeur*, *ingénieur* etc., sur lesquels la commission a longuement débattu pour aboutir à la proposition suivante, dite de **féminisation minimale**¹⁸ : lorsqu'un terme paraît difficile à féminiser, pour quelque raison ou rationalisation que ce soit (la raison peut être morphologique mais ceci est rare ; il s'agit plus souvent d'une rationalisation esthétique, prescriptive, etc.), l'article sera porteur de la marque sexuée comme dans le cas des épécènes, c'est-à-dire des termes ayant la même morphologie – le même signifiant – au masculin et au féminin ; tel *linguiste* par exemple, soit *le linguiste*, *la linguiste*, ou encore *un journaliste*, *une journaliste* ; donc *un médecin*, *une médecin* comme *un / une gynécologue*, *un / une professeur*, même si Voltaire proposait *professeuse* et si les Québécois utilisent *professeure*. Ce qui laisse, à qui veut le dire ou l'écrire, la possibilité de le faire.

En effet la règle unique proposée par la commission est : **féminiser les noms de métiers** ; soit chaque fois que vous le voulez, prenant votre parole de sujet parlant, féminisez les noms de métiers ; mais alors à votre gré. Ce qui sous-entend que grande confiance est faite à la parole de chaque unE constituant la langue.

D'où pas de privilège des compositions¹⁹ mais **féminisation par l'article** ; donc refus de *un médecin-femme* au profit de *une médecin* et par **la dérivation** (*huissier / huissière*, *magistrat / magistrate*, *inspecteur /*

15. Voir note 5.

16. Il reste que subsistent les discriminations dans les orientations scolaires et les salaires. Cf. *Femmes*, Paris, INSEE, 1991.

17. Les classes d'âge jeunes, les femmes en général ; les classes ou groupes les plus résistants étant les corps de l'armée, de la justice, et de la médecine. Il en va de même du point de vue du lexique ; preuve du lien étroit entre société/langue/sujet parlant.

18. J'entends par **féminisation maximale** celle qui implique la création d'un terme par emprunt (traduction) et par **féminisation minimale** celle qui se contente d'utiliser la morphologie du genre en français : ex. *une médecin blonde*, etc.

19. Considérées comme des évitements par compromis.

inspectrice, mais également *une sculpteure ou une sculpteuse ou une sculptrice* etc.). L'usage tranchera.

Il est évidemment étrange, pour le juridique, qu'une commission n'impose pas de façon absolue les règles qu'elle propose. Mais j'aime bien cela qui fait chuter les critiques de totalitarisme des femmes. Comme les linguistes, elles savent que la langue suit souvent sa propre dynamique, aussi en ont-elles tenu compte, et qu'une gestion linguistique est possible, dont personne n'a à se défausser, à se déresponsabiliser. Au contraire.

Redonner au sujet parlant sa responsabilité de sujet parlant n'est-il pas favoriser la revivification linguistique ? Penser au français comme à une langue encore, toujours vivante, même si comme d'autres elle est mortelle et pour la soutenir encore quelque temps lui permettre de mieux refléter les réalités de notre époque, d'être une parole vive pour ses sujets, cela ne constitue-t-il pas une tâche intéressante, importante pour le/la linguiste ?

Je le crois ; rendre à chacunE l'usage effectif de sa parole subjective, faire effraction aux imaginaires prescriptifs, relève pour moi de l'éthique linguistique. C'est pourquoi j'ai répondu joyeusement et favorablement à la demande d'Yvette Roudy et de Benoîte Groult en décembre 1983, malgré les avatars possibles²⁰. J'ai alors pensé que la tâche proposée était conforme à mon éthique personnelle et professionnelle, de femme et de linguiste ; mon travail allait sortir du laboratoire et ne plus nourrir seulement ma parole, mais la nôtre, celle des femmes et peut-être des hommes ; il allait servir. Exaltant !

Reste à faire œuvrer – en France ce n'est pas simple ! – cette circulaire et pas uniquement la féminisation des noms de métiers dans chacune de nos paroles, dans chacun de nos discours ou écrits, puisque c'est en modifiant la langue que peuvent être changées les représentations stéréotypées, modèles toujours trop contraignants, surtout pour les filles et les femmes, même s'ils le sont aussi pour les garçons. Toute révolution des mentalités et des pratiques n'exige-t-elle pas un lexique nouveau²¹ ?

Certes changer la langue ne suffit pas, mais l'ignorer est laisser perdurer d'anciennes mentalités et sensibilités ; piège dans lequel les féministes ne sont jamais tombées. Je me plais à le souligner en conclusion.

*Anne-Marie Houdebine-Gravaud
Université d'Angers, France*

20. Et il y en a eu, en termes de carrière. Mais nous connaissons toutes cela. Je ne m'apesantirai donc pas.

21. Je parodie ici une phrase de Victor Hugo.